

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240219-DEC2024-016-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-016

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la période transitoire entre les deux OPAH :

- Une aide de 643 € pour le dossier de Mme GONGUET – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 1 131 € pour le dossier de Mme DAVID – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. BURNIER – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 1 417 € pour le dossier de Mme MONAVON – 01150 SAULT-BRENAZ
- Une aide de 271 € pour le dossier de Mme DULAUD – 01150 SAULT-BRENAZ
- Une aide de 76 € pour le dossier de M. CHEVALIER – 01500 SAINT-DENIS-EN-BUGEY

Dans le cadre de l'OPAH :

- Une aide de 629 € pour le dossier de Mme LABRANCHE – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 février 2024

Publiée le **21 FEV. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 19 février 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

